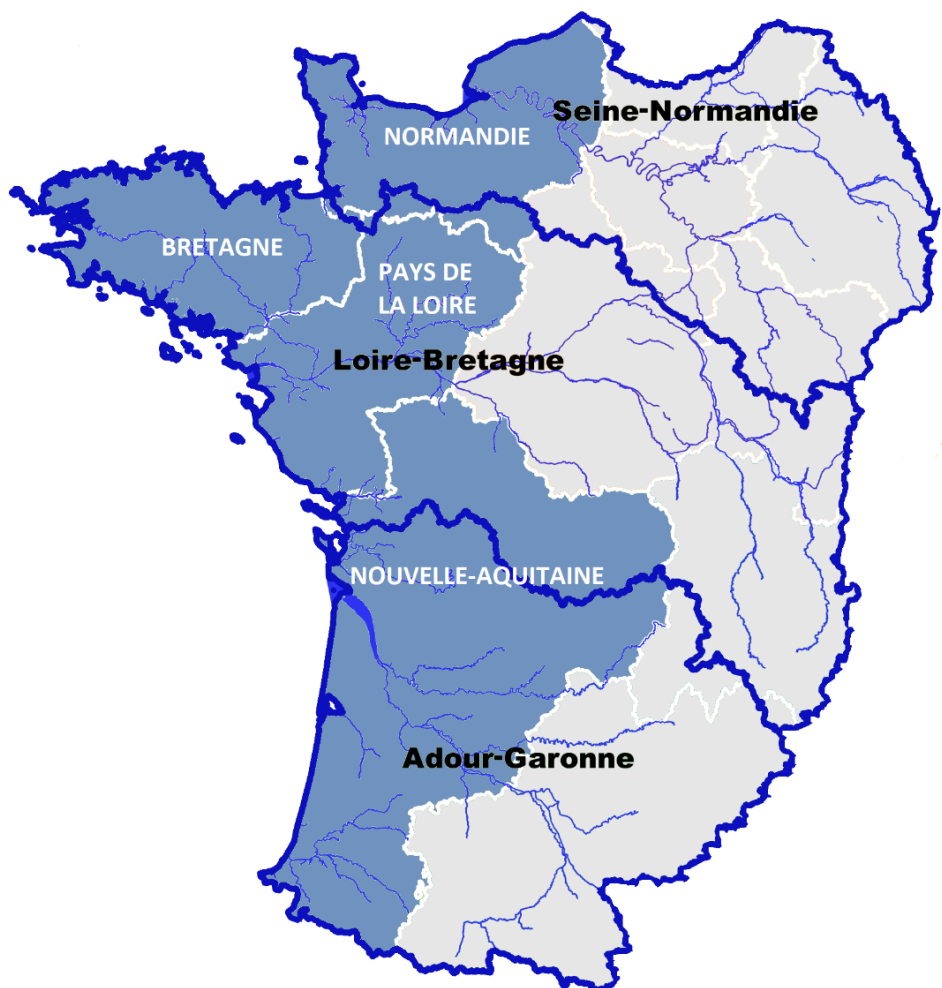


SYNTHÈSE DU RAPPORT

L'eau dans les régions de l'arc atlantique : une ressource précieuse sous pressions

Disponibilité et saisonnalité de la ressource, sobriété des usages, gouvernance territorialisée, préservation des milieux et adaptation climatique



ENJEUX ET SOLUTIONS

Propositions des CESER de l'Atlantique

OCTOBRE 2026

POURQUOI CETTE ÉTUDE ?

Une étude interrégionale pour anticiper les tensions sur la ressource en eau

Les CESER de Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Nouvelle-Aquitaine poursuivent leur travail de coopération à l'échelle de l'arc atlantique afin d'analyser conjointement l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et de ses usages, dans un contexte de dérèglement climatique et de transformations démographiques, économiques et territoriales.

Cet espace, structuré autour des trois grands bassins hydrographiques Seine-Normandie, Loire-Bretagne et Adour-Garonne, présente des enjeux communs et d'interdépendances entre territoires, des bassins intérieurs aux estuaires et espaces littoraux malgré une diversité de situations hydrologiques.

L'horizon 2035 a été retenu comme cadre temporel de référence afin d'inscrire les constats actuels dans la prochaine génération de politiques publiques de l'eau et d'anticiper les effets cumulés du dérèglement climatique, des évolutions démographiques et des transitions écologique et énergétique.

HORIZON 2035 • ANTICIPER PLUTÔT QUE SUBIR

LA FIN DE L'ILLUSION DE L'ABONDANCE

Les travaux des CESER de l'Atlantique mettent en évidence plusieurs évolutions structurantes car la question n'est plus seulement de savoir quelle quantité d'eau est disponible à l'échelle d'une année, mais où, quand et dans quel état.

L'étude retient ainsi une conception de la disponibilité en eau associant quantité, qualité, temporalité de la ressource et fonctionnement des milieux naturels.

DISPONIBILITÉ RÉELLE

=

quantité + qualité + temporalité + fonctionnement des milieux

UNE SAISONNALITÉ DE PLUS EN PLUS DÉTERMINANTE DES USAGES SAISONNALISÉS EUX AUSSI

La disponibilité de la ressource ne peut être appréciée à partir des seuls volumes annuels. Les périodes de basses eaux constituent un moment de vulnérabilité particulier, amplifié par l'évapotranspiration. À l'inverse, des précipitations plus denses, notamment en période hivernale, peuvent conduire à davantage de ruissellement, amplifiant les risques de crues et d'inondations. L'année 2026 a montré qu'une quantité importante de précipitations ne garantit pas la disponibilité de la ressource tout au long de l'année.

Les besoins et les prélèvements évoluent au cours de l'année et certains tendent à se concentrer précisément pendant les périodes où la disponibilité est la plus contrainte. Les besoins agricoles souvent liés à l'irrigation et la fréquentation touristique peuvent notamment accentuer les consommations estivales, tandis que les usages industriels et l'alimentation en eau potable présentent des profils plus variables selon les territoires. La concomitance entre basses eaux et hausse de certains besoins renforce la nécessité d'adapter les usages à la disponibilité réelle de la ressource.

QUANTITÉ ET QUALITÉ SONT DES VULNÉRABILITÉS TRÈS INDISSOCIABLES TERRITORIALISÉES

Une ressource peut être physiquement présente et néanmoins devenir partiellement ou totalement indisponible du fait d'une qualité insuffisante, de contraintes sanitaires et réglementaires, de phénomènes de salinisation ou d'un décalage entre périodes de recharge et périodes de prélèvement. Cette approche intégrée de la disponibilité constitue un des fils conducteurs de l'étude.

Nature des ressources, géologie, état des milieux, concentration des populations, usages, artificialisation des sols ou capacités des réseaux : les facteurs de vulnérabilité, tout en étant communs aux territoires atlantiques, ont des degrés différents d'un territoire à l'autre.

DES MILIEUX GARANTS DES DES TERRITOIRES INTERDÉPENDANTS ÉQUILIBRES HYDROLOGIQUES ET ÉCOLOGIQUES

Les têtes de bassin, cours d'eau, nappes, sols, zones humides ou estuaires jouent chacun des rôles différents, mais structurants du grand cycle de l'eau. Leur préservation et leur restauration sont la condition de disponibilité quantitative et qualitative de la ressource. Ils sont ainsi des garants des équilibres hydrologiques et écologiques.

Les dynamiques de l'eau ne s'arrêtent ni aux limites de bassins ni aux découpages administratifs ou régionaux. Les relations amont-aval et les dépendances entre territoires qui contribuent à la disponibilité réelle de la ressource, et ceux qui en dépendent, appellent de nouvelles formes de coopération et de solidarité.

CLÉ DE LECTURE N°1**Faire de la saisonnalité le principe structurant de la gestion de l'eau dans un contexte de dérèglement climatique**

Les analyses conduites montrent que la question centrale n'est pas uniquement celle des volumes disponibles à l'échelle annuelle, mais surtout celle de leur répartition au cours de l'année.

PENSER ET GÉRER L'EAU À PARTIR DE LA SEULE MOYENNE ANNUELLE N'EST PLUS OPÉRANT

Les priorités sont la réduction des consommations et prélèvements et l'adaptation des besoins et usages à la disponibilité réelle de la ressource.

Intégrer la saisonnalité impose de passer d'une gestion principalement fondée sur la compensation des déficits à une logique plus anticipatrice en adaptant les usages aux cycles hydrologiques, en préservant les capacités de régulation des milieux et en organisant mieux les réponses lorsque la ressource est disponible. Les solutions de mobilisation complémentaire (efficacité, circularité, stockage) de la ressource ne peuvent intervenir qu'au sein d'un ensemble cohérent, territorialisé, conditionné et hiérarchisé.

CLÉ DE LECTURE N°2**Articuler les échelles de gouvernance pour une gestion cohérente, solidaire et territorialisée de l'eau**

La seconde clé de lecture repose sur la territorialisation de la gestion de l'eau, entendue comme une articulation cohérente entre les différentes échelles de gouvernance et d'action.

Les régions de l'arc atlantique ne constituent pas un ensemble hydrologique uniforme. Les bassins, sous-bassins, nappes, estuaires, territoires littoraux ou espaces ruraux connaissent des situations, usages et vulnérabilités différents. Cette diversité impose des réponses adaptées aux réalités locales.

Pour autant, certains enjeux dépassent les limites administratives : continuités amont-aval, réponses au dérèglement climatique, connaissance de la ressource, continuités écologiques, fonctionnement des estuaires, capacités d'ingénierie, besoins de financement ou encore solidarités entre territoires.

AGIR À LA BONNE ÉCHELLE

ARC ATLANTIQUE

Espace pertinent pour partager les connaissances et les expériences, anticiper certains enjeux communs et développer des coopérations et des solidarités entre bassins et Régions. Il ne s'agit pas de créer une nouvelle autorité de gestion de l'eau, mais de mieux organiser les synergies et complémentarités entre les niveaux existants.

BASSINS HYDROGRAPHIQUES

Échelle fondamentale de planification de la politique de l'eau, notamment à travers les SDAGE, les Comités de bassin et les Agences de l'eau.

SOUS-BASSINS / SAGE – CLE

Territorialiser les orientations, organiser la concertation et rechercher des équilibres adaptés entre ressource, milieux et usages.

TERRITOIRES / ACTEURS LOCAUX

Échelles de mise en œuvre concrète des politiques, des expérimentations et des adaptations nécessaires.

ORGANISER LES SOLIDARITES

Cette articulation doit notamment permettre de mieux prendre en compte les relations

AMONT ↔ AVAL



**TERRITOIRES PRODUCTEURS DE RESSOURCE
ET DE SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES ↔
TERRITOIRES CONSOMMATEURS**

L'enjeu n'est pas de choisir entre gestion locale, gestion par bassin et coopération interrégionale, mais d'organiser leur complémentarité et leur solidarité.

LA STRATÉGIE EN UN REGARD

2 clés de lecture • 8 recommandations • 47 préconisations opérationnelles

CLÉ 1 — SAISONNALITÉ

Recommandation A

Organiser la sobriété et la modulation saisonnière des usages comme socles prioritaires de l'adaptation des territoires à la disponibilité réelle de la ressource

Recommandation B

Renforcer la gouvernance territorialisée pour en faire le levier central de la gestion saisonnière et intégrée de la ressource en eau et lui permettre d'irriguer l'ensemble des politiques d'aménagement

Recommandation C

Optimiser les excédents hivernaux et prévenir les risques, en protégeant davantage les milieux grâce à des solutions hydriques combinées

Recommandation D

Faire de la connaissance scientifique et territoriale, de l'anticipation et du partage des données, des piliers de la gestion saisonnière et éclairée de la ressource en eau

CLÉ 2 — GOUVERNANCE & SOLIDARITÉS

Recommandation E

Simplifier et clarifier l'articulation des outils de l'eau en renforçant la gouvernance locale autour des SAGE

Recommandation F

Organiser la coopération interbassin et interrégionale à l'échelle atlantique dans une logique de solidarité territoriale et de sécurisation durable de la ressource en eau

Recommandation G

Mobiliser les leviers économiques et financiers pour une gestion de l'eau performante, solidaire et territorialisée

Recommandation H

Faire de la formation, de la participation et de la pédagogie des leviers d'adhésion collective aux politiques de l'eau

CLÉ 1 — SAISONNALITÉ

RECOMMANDATION A

Organiser la sobriété et la modulation saisonnière des usages comme socles prioritaires de l'adaptation des territoires à la disponibilité réelle de la ressource

1. Mettre en œuvre des plans de sobriété territoriaux, outils d'adaptation continue et de sobriété concertée, portés à des échelles fines et en cohérence avec les orientations fixées par les SAGE et les PTGE, afin de traduire ces cadres stratégiques dans l'action. Ces plans doivent permettre de moduler les usages selon la disponibilité réelle de la ressource et la saisonnalité, en définissant des objectifs sectoriels différenciés (usagers domestiques, agriculture, industrie, tourisme, collectivités).

2. Réduire les pertes et les fuites dans les réseaux d'eau potable et d'irrigation par des programmes pluriannuels d'investissements prioritaires à l'intérieur des SAGEs notamment sur les zones à fort stress hydrique et en développant des plans d'action préventifs

3. Sensibiliser les secteurs touristiques à l'importance de la saisonnalité de la ressource pour adapter les consommations d'eau pendant les périodes critiques et en valorisant les bonnes pratiques.

4. Pour faire face aux surcoûts liés au tourisme, en particulier dans les territoires littoraux, développer des politiques tarifaires saisonnières, incitant à la sobriété en période de stress hydrique en responsabilisant aussi les estivants.

5. Développer et accompagner les transitions vers des pratiques agricoles économes en eau et régénératives des sols, valorisant les sols vivants et leur capacité naturelle de rétention et de restitution de l'eau (limitation des intrants chimiques, couverts végétaux, agroforesterie, haies, méthode keylines), grâce à des instruments dédiés dans la future Politique Agricole Commune. Ces pratiques contribuent à réduire les besoins de prélèvements, à limiter les transferts de polluants vers les milieux aquatiques et renforcent la résilience des exploitations.

6. Généraliser les outils d'aide à la décision pour l'irrigation raisonnée, qui soient accessibles aux plus petites exploitations (capteurs, météo agricole, goutte-à-goutte).

RECOMMANDATION B

Renforcer la gouvernance territorialisée pour en faire le levier central de la gestion saisonnière et intégrée de la ressource en eau et lui permettre d'irriguer l'ensemble des politiques d'aménagement

7. Donner davantage de pouvoir aux maîtres d'ouvrage locaux dans la planification et la mise en œuvre d'actions concrètes, selon le principe de subsidiarité notamment sur la gestion différenciée de la ressource entre saisons sèches et humides.

8. Renforcer l'approche intégrée de la disponibilité de la ressource, articulant systématiquement enjeux quantitatifs et qualitatifs, en intégrant la préservation saisonnière de la ressource en eau dans les documents d'urbanisme et d'aménagement (SCoT, PLUi), les outils de planification de l'eau (SAGE, PTGE), et plus largement dans l'ensemble des politiques publiques territoriales, afin de faire de l'eau un enjeu structurant et transversal de l'aménagement et du développement des territoires.

9. Imposer dans les règlements des SAGE la logique « retenir, infiltrer, ralentir » dans les projets d'aménagement : infiltration à la parcelle, désimperméabilisation, renaturation et reméandrage etc.

10. Systématiser les études volume prélevable et y adosser, en plus des études d'impact socio-économique désormais prévues par la loi, des diagnostics hydrologiques et pédologiques localisés, actualisés régulièrement pour analyser la capacité des sols et des nappes à stocker, infiltrer et restituer l'eau selon les saisons.

11. Déployer, dans les PTGE, des plans locaux de micro-stockage et de valorisation de l'eau d'hiver : mares, zones humides restaurées, plans d'eau, fossés végétalisés, retenues collinaires écologiquement intégrées dans une logique de mosaïque d'ouvrages connectés au cycle naturel.

CLÉ 1 — SAISONNALITÉ

RECOMMANDATION C

Optimiser les excédents hivernaux et prévenir les risques, en protégeant davantage les milieux grâce à des solutions hydriques combinées

12. Préserver tous les écosystèmes aquatiques (zones humides et tourbières, cours d'eau et ripisylves etc.) et restaurer leurs fonctionnalités afin de préserver simultanément la quantité disponible, la qualité de l'eau, les capacités d'autoépuration des milieux.

13. Développer un « mix hydrique territorial » intégrant un panel hiérarchisé de solutions permettant d'agir conjointement sur la quantité et la qualité de l'eau en fonction des caractéristiques de chaque territoire (solutions fondées sur la nature, désimperméabilisation, infiltration, réutilisation, gestion des eaux pluviales et stockage hivernal).

13.1. Prioriser les solutions fondées sur la nature (zones humides, bocages et haies, mares, plan d'eau, restauration de cours d'eau et reméandrage) pour réguler naturellement les excès d'eau d'hiver, soutenir les étiages estivaux, développer l'autoépuration et limiter les phénomènes d'érosion et de ruissellement.

13.2. Intégrer la préservation des sols et de leur qualité dans les politiques de l'eau en octroyant certains financements à la restauration et au maintien des fonctions hydriques des sols agricoles, urbains et forestiers pour faciliter l'infiltration.

13.3. Développer largement la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) pour les usages non potables (industriels, agricoles, urbains), en facilitant les démarches administratives et en veillant à différents points d'alerte, notamment garantir la sécurité sanitaire et assurer les débits de certains cours d'eau.

13.4. Mettre en œuvre, dans les SAGE, des programmes de recharge pérennes des nappes via infiltration à partir des excédents majoritairement hivernaux et ralentissement des ruissellements, prévention des inondations, avec suivi hydrogéologique, écologique et qualitatif afin de prévenir les risques de transfert de polluants.

13.5. Expérimenter des stockages écologiquement intégrés et de taille raisonnée, distinguant notamment les retenues alimentées par les eaux de pluie et de ruissellement, des stockages de substitution reposant sur des prélèvements hivernaux. Ces dispositifs doivent être conçus dans une logique d'équilibre saisonnier, gérés collectivement dans le cadre d'une gouvernance publique, participative et transparente, et destinés à répondre aux besoins prioritaires du territoire dans le respect du grand cycle de l'eau : alimentation en eau potable, maintien des débits et des écosystèmes aquatiques, sécurité des usages économiques essentiels et besoins agricoles raisonnés.

13.6. Optimiser les infrastructures existantes afin de mieux stocker les excédents hivernaux et les restituer selon des priorités territoriales d'intérêt général définies collectivement (alimentation en eau potable, préservation des milieux aquatiques, activités économiques essentielles, prévention des risques), qu'il s'agisse de stockages naturels (zones d'expansion des crues, restauration des zones humides), de réutilisation d'infrastructures existantes (anciennes carrières, retenues existantes) ou de dispositifs permettant de limiter les inondations et les débordements des réseaux d'assainissement.

RECOMMANDATION D

Faire de la connaissance scientifique et territoriale, de l'anticipation et du partage des données, des piliers de la gestion saisonnière et éclairée de la ressource en eau

14. Créer, au sein de l'OFB, en partenariat avec les Agences de l'eau, les centres de recherche (BRGM, INRAE...) et les Régions, un observatoire interbassins atlantique eau-sols-saisons, associant données hydrologiques, hydromorphologiques, hydrochimiques, pédologiques, climatiques et d'usages pour anticiper les évolutions inter et intra-annuelles.

15. Renforcer le maillage des points de mesure et de suivi pour affiner les connaissances sur les variations saisonnières (qualité, nappes, débits, salinité, température...), leurs interactions et leur impact sur les milieux.

16. Développer des outils de modélisation prévisionnelle à l'échelle des SAGE pour anticiper les tensions hydriques, éclairer la répartition de la ressource et orienter la gestion en période de recharge. Ils pourraient être pilotés en coopération par les Agences de l'eau et les Régions en partenariat avec des centres de recherche pour approfondir les études HMUC actuelles et mieux anticiper les conséquences croisées des évolutions quantitatives et qualitatives de la ressource

17. Rendre lisibles et diffuser les données pour permettre aux acteurs locaux de mieux planifier leurs actions selon les cycles hydrologiques et de mieux impliquer le grand public dans la gestion de la ressource.

CLÉ 2 — GOUVERNANCE & SOLIDARITÉS

RECOMMANDATION E

Simplifier et clarifier l'articulation des outils de l'eau en renforçant la gouvernance locale autour des SAGE

18. Rendre obligatoire et fonctionnel l'établissement d'un SAGE sur chaque territoire hydrographique.

19. Désigner à l'intérieur des CLE de chaque SAGE un chef de file ou un comité de pilotage inter-collèges chargé d'assurer le pilotage stratégique « Grand cycle », la coordination opérationnelle et la représentation de la CLE, afin de renforcer la lisibilité, l'efficacité et la cohérence de la gouvernance locale de l'eau, dans le respect de la collégialité.

20. Garantir une gouvernance des CLE équilibrée, transparente et légitime, en assurant leur tenue, leur capacité délibérante, la publicité et la lisibilité de leur composition et des mandats, en encadrant les situations de conflits d'intérêts par des règles éthiques formalisées et en veillant, dans le cadre réglementaire existant, à une représentation effective et pluraliste de l'ensemble des collèges. Les décisions devront être rendues publiques et motivées.

21. Systématiser la mise en place des cycles de formations collectives pour tous les membres de CLE notamment en début de mandat afin de favoriser la qualité des échanges.

22. Favoriser les PTGE, approche globale et coconstruite (outils opérationnels) et mieux les articuler avec les SAGE (cadres réglementaires) pour garantir la cohérence entre actions concrètes et planification stratégique, en consolidant leurs moyens humains et financiers et en favorisant la mutualisation des instances de concertation.

23. Adopter dans les SAGE des chartes locales concertées de gestion partagée, anticipant et fixant priorités d'usage et règles en cas de crises hydriques (sécheresses, crues, salinisation).

24. Promouvoir des contrats opérationnels territoriaux de solidarité (amont/aval, rural/urbain, inter-territoires producteurs/consommateurs), fondés sur la réciprocité et la compensation écologique à l'échelle locale la plus pertinente.

RECOMMANDATION F

Organiser la coopération interbassin et interrégionale à l'échelle atlantique dans une logique de solidarité territoriale et de sécurisation durable de la ressource en eau

25. Partager diagnostics, priorités et stratégies saisonnières dans le cadre d'une Coordination interrégionale atlantique, réunissant Régions, Agences de l'eau, État et représentants des SAGE.

26. Mettre en place un fonds atlantique expérimental de péréquation hydrique, financé conjointement par les Agences de l'eau, les Régions et l'État pour des projets structurants définis par la Coordination interrégionale atlantique.

27. Identifier et généraliser la protection de zones stratégiques, incluant les têtes de bassin, zones de recharge majeures et les aires de captage via notamment des outils fonciers (acquisitions, baux environnementaux, obligations réelles et environnementales, paiements pour services environnementaux aux agriculteurs, forestiers et propriétaires terriens) et assurer leur gestion durable.

28. Réfléchir à l'échelle interrégionale, à des règles communes de gestion saisonnière de la ressource (dont celles de crise et de restrictions) pour éviter les distorsions en termes d'attractivité et d'aménagement entre territoires de l'arc atlantique.

29. Organiser des exercices interrégionaux de gestion adaptative (sécheresses/crues simulées) pour tester la coordination opérationnelle et collective.

30. Soutenir, structurer et valoriser le développement interrégional de filières déjà existantes ou émergentes sobres en eau, durables et aux pratiques vertueuses.

CLÉ 2 — GOUVERNANCE & SOLIDARITÉS

RECOMMANDATION G

Mobiliser les leviers économiques et financiers pour une gestion de l'eau performante, solidaire et territorialisée

31. Moduler, en fonction des situations territoriales, la tarification de l'eau, dont les redevances et taxes (GEMAPI par exemple), pour intégrer l'augmentation des coûts d'adaptation, de sécurisation et la valeur écologique de la ressource, incluant les coûts de préservation ou de restauration de sa qualité, tout en préservant la justice sociale via divers dispositifs d'appui ou de tarifications dédiées aux plus fragiles des usagers (parmi les exploitations agricoles, les entreprises et les particuliers consommateurs).

32. Développer des dispositifs contractuels, règlementaires et incitatifs avec les grands usagers de l'eau, associant État, Agences de l'eau et collectivités, afin d'anticiper les périodes de stress hydrique et d'éviter le recours aux arrêtés sécheresse, par des engagements volontaires de réduction des prélèvements et des consommations, accompagnés de mécanismes financiers et tarifaires adaptés, le tout intégré aux cadres de planification existants (SAGE, PTGE).

33. Faire évoluer les aides publiques liées à l'eau vers une logique de conditionnalité fondée sur la performance hydrique et environnementale des bénéficiaires, évaluée notamment au regard de la réduction des consommations, des prélèvements, des pertes et de la préservation de la qualité de la ressource.

34. Intégrer pleinement la gestion de l'eau dans les CPER, SRADDET et autres contrats territoriaux afin de structurer et renforcer les solidarités entre territoires producteurs de ressource et de services écosystémiques hydriques (à titre d'exemple, têtes de bassins) et territoires consommateurs, notamment métropolitains, littoraux et touristiques.

35. Systématiser des outils financiers locaux (prêts eau, garanties publiques) via la Banque des Territoires (Groupe CdC) pour soutenir les investissements des collectivités.

RECOMMANDATION H

Faire de la formation, de la participation et de la pédagogie des leviers d'adhésion collective aux politiques de l'eau

36. Former systématiquement les élus locaux à la gestion intégrée et saisonnière de l'eau et des sols, en lien avec les Agences de l'eau et les établissements publics territoriaux.

37. Déployer des espaces d'appropriation et des programmes de sensibilisation citoyens associant élus, habitants, usagers économiques, associations, Conseils de développement et scolaires, visant notamment à rendre visibles les liens entre niveaux de ressource, usages locaux et territoires producteurs et consommateurs.

38. Renforcer la participation citoyenne dans la planification de l'eau à l'intérieur des CLE, via des comités de suivi et observatoires participatifs (suivi des nappes et des cours d'eau, animation de chantiers de restauration hivernale, économie d'eau estivale...).

39. Développer des expérimentations locales qui articulent sobriété, préservation de la ressource, réutilisation et implication citoyenne et dispositifs pédagogiques locaux (écoles, associations, maisons de l'eau) pour relier cycles naturels, pratiques humaines et adaptation climatique.

40. Communiquer de manière transparente sur une évaluation globale (coûts, cobénéfices, impacts et résultats des politiques de l'eau) pour renforcer l'adhésion collective.

41. Renforcer la place de la pédagogie de la gestion intégrée et saisonnière de l'eau dans les filières de formation professionnelle, agricole, industrielle, ingénierie et artisanale.

CONCLUSION

La gestion de l'eau, priorité majeure de l'action publique

Les régions de l'arc atlantique se trouvent aujourd'hui à un moment charnière. Les choix opérés dès maintenant et dans les toutes prochaines années détermineront leur capacité à éviter des ruptures durables d'approvisionnement, des conflits d'usages et une dégradation des milieux naturels. Face à ces dynamiques, la réponse ne peut se limiter à une gestion réactive des crises : elle suppose d'anticiper les déséquilibres, d'adapter les usages à la disponibilité réelle de la ressource et de mieux articuler les différentes échelles de gouvernance et d'action.

Cette adaptation proposée par les CESER de l'Atlantique repose sur un équilibre entre sobriété des usages, préservation et restauration des milieux aquatiques garants des équilibres hydrologiques et écologiques, solidarité entre territoires producteurs et consommateurs de la ressource, prise en compte accrue de la saisonnalité et de la ressource. Elle doit passer par une connaissance scientifique et territoriale renforcée. Elle implique également de considérer conjointement quantité et qualité : la disponibilité réelle de l'eau dépend à la fois des flux effectivement présents, de leur qualité, de leur répartition dans le temps, des usages qui en sont faits et des conditions de fonctionnement des milieux, en priorisant les solutions fondées sur la nature. C'est de cet équilibre que dépendent la résilience des territoires, la viabilité des activités humaines, la protection de la biodiversité et de la santé. Ces propositions ont pour objectif d'éclairer le débat public et la décision politique, de nourrir les stratégies territoriales et de favoriser des trajectoires partagées à l'échelle de l'arc atlantique.

Ce rapport appelle ainsi à considérer l'eau non plus comme une variable d'ajustement des politiques sectorielles, mais comme un principe structurant des choix d'aménagement, de développement et de solidarité des régions atlantiques. Il invite les décideurs à dépasser les logiques de court terme pour inscrire leur action dans une vision intégrée, écosystémique, territorialisée et solidaire de la gestion de l'eau, à la hauteur des défis climatiques, sociaux et écologiques des années à venir.

LES CESER DE L'ATLANTIQUE

Normandie • Bretagne • Pays de la Loire •
Nouvelle-Aquitaine

*Une coopération interrégionale de la société
civile organisée.*

ACCÉDER AU RAPPORT COMPLET

QR CODE



NORMANDIE • BRETAGNE • PAYS DE LA LOIRE • NOUVELLE-AQUITAINE

